



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Il lui rase la tête et la blesse avec un hachoir > Il lui rase la tête et la blesse avec un hachoir

Il lui rase la tête et la blesse avec un hachoir

Jean-Alexis Gallien-Lamarche / jeanalexis.gallien@lnc.nc | Créé le 07.02.2018 à 04h25 | Mis à jour le 07.02.2018 à 11h57



Alphonse est parti pour une année au centre pénitentiaire après avoir fait vivre un calvaire à Nadine. À sa sortie de prison, ce chauffeur a l'interdiction d'entrer avec elle. Photo Archives LNC Justice. Elle n'était qu'un vulgaire objet à ses yeux. Un homme a été envoyé au Camp-Est, hier, pour avoir maltraité sa compagne. Il lui avait promis de la « démembrer ».

Les quelques bagues qu'elle porte à la main gauche ne camouflent pas une longue et fine cicatrice. Nadine* reprend peu à peu goût à la vie. Doucement, à son rythme. Elle n'a pas pu reprendre le travail mais elle suit, assidûment, des séances de kiné pour retrouver toute la mobilité de sa main. Elle est libre, c'est déjà le principal, croit-elle. Surtout après le cauchemar qu'elle a vécu pendant des mois auprès de l'homme dont elle était tombée follement amoureuse l'an dernier.

Hier, au tribunal de Nouméa, le procès de son bourreau a sifflé la fin de ce mauvais rêve. Lui est parti au Camp-Est entouré de policiers. Sans un regard ni un geste pour elle.

Un tribunal médusé

A 48 ans, Alphonse* s'est rangé, il en avait assez d'enchaîner les courtes peines au centre pénitentiaire. Chauffeur sur mine à Goro, « il n'a plus fait parler de lui depuis un moment sauf pour un excès de vitesse », rappelle son avocate, Me Alexia Tardieu. En février 2017, Alphonse s'installe avec Nadine. Au fil des semaines, il lui reproche des infidélités. « Elle niait, alors que j'avais des preuves », prétend le prévenu. Un jour, ce sont les coups de poing. Un autre, les pressions psychologiques. La violence va crescendo. Le 30 avril, Alphonse, toujours persuadé d'être

trompé, lance une canette de bière au visage de Nadine. La lèvre éclate. La soirée se termine à l'hôpital. « Il l'a lancée très fort, c'était pour me faire mal », confie-t-elle.

En juin, pris d'une nouvelle colère monstre, il lui rase la tête. « J'ai choisi de lui couper les cheveux plutôt que de la frapper. Vous auriez préféré l'inverse ? », déclare ce tyran domestique devant des magistrats et avocats médusés. Le conseil de Nadine, Me Marie-Astrid Cazali, évoque « une violence et une humiliation inouïes ». « Vous avez fait de Madame votre objet en la coupant du monde extérieur. »

En novembre, nouvel accès de colère d'Alphonse. Alors que Nadine fait la vaisselle, il la ceinture, de dos, la plaque contre un mur et lui assène des coups de feuille de boucher. À quelques centimètres de l'œil.

« Un accident »

Nadine est depuis défigurée. « C'était un accident. Quand elle s'est débattue, elle s'est fait mal », jure Alphonse. Mais la présidente du tribunal rappelle la grave blessure à la main de Nadine. « Elle ne s'est pas fait ça toute seule non plus... », s'irrite la magistrate. Amoureuse malgré les coups, de plus en plus violents, Nadine n'arrive pas à quitter Alphonse. Jusqu'à ce qu'il lui promette de la « démembrer » en cas de tromperie. Une phrase qui va la pousser à aller déposer plainte et à raconter son calvaire. « Il a commencé à la hacher, il peut très bien la démembrer », ironise Me Cazali.

Le tribunal a décidé de condamner Alphonse à deux années de prison dont une avec sursis et mise à l'épreuve. Il est maintenu en détention pour purger la partie ferme de la peine. À sa sortie de prison, il a l'interdiction d'entrer en contact avec Nadine.

* Les prénoms ont été modifiés

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/il-lui-rase-la-tete-et-la-blesse-avec-un-hachoir> asdasdad